

Du matériel communal peut être mis à la disposition des associations ou des particuliers.
(liste à déposer au secrétariat général de la Mairie impérativement **au moins 1 mois** avant la manifestation)

Indiquer ici : **Association**.....ou **Particulier**

Organisateur :

Manifestation du :

Objet de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

SOUHAITS POUR LA MISE A DISPOSITION DU MATERIEL
(Obligatoirement entre 7h et 14h)

Du.....àheures
Au.....àheures

DESCRIPTION DU MATERIEL	QUANTITE DEMANDEE	QUANTITE POUVANT ETRE MISE A DISPOSITION
STANDS		
BUVETTE DOUBLE		
BARRIERES		
BARBECUES		
TABLES BRASSERIE (6 personnes-1,80mx0.60m)		
GRANDES TABLES (8 personnes-2,00mx0.80m)		
BANCS		
CHAISES		
GUIRLANDES		
ROUE POUR LOTERIE		
AUTRES BESOINS		

REPONSE DES SERVICES TECHNIQUES

Livraison par les services techniques
Le.....àheures

Retrait aux ateliers municipaux.....

Récupération par les services techniques
Le.....à heures

Retour aux ateliers municipaux.....

Remarques des Services techniques :

Visa du Responsable des Services techniques :

Bon pour accord : OUI.....NON.....
Marange – Silvange, le

Le Maire :

Copie : -Organisateur.

-Responsable des Services techniques.(**tél** : 03 87 34 61 70) aux heures d'ouverture de la Mairie.